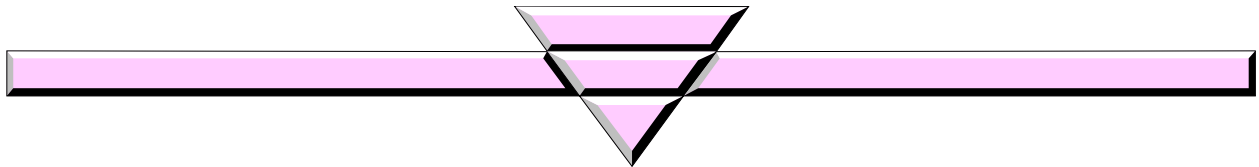


MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

COMMUNE DE SALLES
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Hôtel de ville
Place de la mairie
33 770 Salles



TRAVERSÉE DU QUARTIER DE LAVIGNOLLE
-
ETABLISSEMENT DE PROJET D'AMENAGEMENT
NIVEAU PRO

N° de marché

--	--	--	--	--	--	--	--

Date et heure limites de réception des offres :

Le

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1- OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS.....	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION	3
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS.....	3
2.3 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	5
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	6
7.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	6
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE.....	7

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente procédure adaptée concerne :

TRAVERSÉE DU QUARTIER DE LAVIGNOLLE

-

ETABLISSEMENT DE PROJET D'AMENAGEMENT NIVEAU PRO

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché public est soumis aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Sans Objet

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C..

En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la personne responsable du marché tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché et Délais d'exécution

La durée du marché est fixé à 1 an

2.2 - Variantes et Options

Sans Objet

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 **jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les services, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Dans la première enveloppe intérieure : «candidature»

Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 4 ou forme libre)
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC5 ou forme libre) ;
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du CMP (DC5 ou forme libre):
 - a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales;
 - b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir;
 - c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du Code du Travail ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC5 ou forme libre) ;
- le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC5 ou forme libre) :
 - ♦ déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années (DC5 ou forme libre) ;
 - ♦ déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices (DC5 ou forme libre) ;

- ◆ liste de références de travaux équivalents en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire (DC5 ou forme libre) ;
- ◆ déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique mais aussi les techniciens ou les organismes techniques dont l'entrepreneur disposera pour l'exécution de l'ouvrage (DC5 ou forme libre) ;
- ◆ certificats de qualifications professionnelles ; la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate (DC5 ou forme libre) ;
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

NOTA : La personne responsable du marché a décidé de ne pas user de la faculté offerte par le code des marchés publics permettant aux candidats qui auraient fourni un dossier incomplet de produire les pièces manquantes. Ceux-ci devront donc, sous peine d'exclusion fournir un dossier de candidature complet.

Dans la deuxième enveloppe intérieure : «offre»

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché paraphé, daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) paraphé, daté et signé
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) paraphé, daté et signé

Article 5 : Sélection des candidatures et Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de la première enveloppe intérieure sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Références professionnelles**

Les critères intervenant dans la deuxième enveloppe intérieure pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

1. **Prix des prestations : 70 %**
2. **Valeur technique basée sur les références et la méthodologie d'approche du projet qui devra être clairement explicitée : 30%**

Si nécessaire une audition des candidats sera réalisée

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis SUR SUPPORT PAPIER UNIQUEMENT

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

TRAVERSÉE DU QUARTIER DE LAVIGNOLLE
-
ETABLISSEMENT DE PROJET D'AMENAGEMENT NIVEAU PRO

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Envoi des plis :

**Mairie de Salles
Services Techniques
20 chemin de Paris
33770 Salles**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir deux enveloppes également cachetées et portant le nom du candidat ainsi que, respectivement, les mentions « **Première enveloppe intérieure** » et « **Seconde enveloppe intérieure** ». Le contenu des enveloppes est défini à l'article 5 du présent règlement de la consultation.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) techniques et administratif(s) :

Mr Tonnelles
Service Technique
Chemin de Paris
33770 Salles
Tél : 05.56 88 30 30 Fax : 05.56.54.15.58

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Si nécessaire, le prestataire peut prendre contact avec Mr Tonnelle pour convenir d'une visite sur place